

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 avril 2026 à 18 Heures 00

Nombre de membres : 11

Date de la convocation : 07/04/2026

Présents : 9

Excusé : 2

Absents :

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame TEDESCHI Marie-Laure, Maire,

Présents : Mme TEDESCHI Marie-Laure, M. GUAQUIERE Sébastien, Mme GARNIER Marilyne, M. REY Jean-François, M. SCHNEIDER Loup, M. MICHEL Clément, M. GUAQUIERE Samuel, Mme LE MAO Manon, Mme PARPAILLON Martine

M. SENEGAS Nicolas, parti au cours du Conseil, donne procuration à Mme PARPAILLON Martine
Mme DEJEAN Muriel, partie au cours du Conseil, donne procuration à Mme TEDESCHI Marie-Laure

Excusés :

Absents : 0

A été nommée secrétaire : Mme LE MAO Manon

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 18h04

La séance était ouverte au public.

Approbation à l'unanimité des 11 membres présents du compte-rendu du Conseil municipal du 27 mars 2026, avec une modification : ajout de l'heure à laquelle Monsieur Nicolas Senegas a quitté la séance en cours de conseil.

Délibérations :

2026-26 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame la Maire rappelle que, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut lui déléguer certaines attributions afin de faciliter la gestion communale et d'assurer une prise de décision rapide. Elle précise que ces délégations sont accordées pour la durée du mandat et peuvent être retirées à tout moment par le conseil municipal.

Elle indique également que, sauf opposition du conseil, elle peut subdéléguer ces compétences dans les conditions prévues par la loi, et qu'en cas d'empêchement, les attributions déléguées peuvent être exercées par un adjoint ou un conseiller municipal selon les dispositions du CGCT. Elle rappelle enfin qu'un compte rendu des décisions prises dans ce cadre sera présenté à chaque séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (9 voix pour, 1 contre, 1 abstention), de déléguer au maire, pour la durée du mandat, les compétences suivantes :

- Gestion du patrimoine communal (affectation, aliénation, locations jusqu'à 12 ans) ;
 - Fixation des tarifs communaux non fiscaux ;
 - Gestion financière (emprunts, lignes de trésorerie, régies, admissions en non-valeur) dans la limite de 100 000 € ;
 - Passation, exécution et modification des marchés publics et contrats ;
 - Assurances, dons et legs ;
 - Concessions funéraires ;
 - Frais d'actes (avocats, notaires, experts) ;
 - Urbanisme et foncier (préemption, expropriation, autorisations, alignement) ;
 - Actions en justice et transactions dans la limite de 1 000 € ;
 - Gestion des sinistres dans la limite de 100 000 € ;
 - Relations avec les partenaires institutionnels (subventions, conventions, adhésions) ;
 - Autres décisions prévues par les textes en vigueur.
- Le conseil municipal autorise la maire à subdéléguer ces compétences dans les conditions prévues par la réglementation.
- La maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Nicolas Sénégas émet un vote défavorable, s'interrogeant sur les responsabilités ainsi que sur les limites des délégations consenties au Maire.

2026-27 : DESIGNATIONS DES DELEGUES DES MEMBRES DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Madame La Maire expose au Conseil municipale qu'il est nécessaire de voter la désignation des délégués des membres des commissions extra-municipales suite au changement du nombre d'exercice du conseil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Désignation des délégués municipaux :

AGGLOMERATION

Titulaire : Marie-Laure TEDESCHI

Suppléant : Sébastien GUAQUIERE

COMMUNES FORESTIERES

Titulaire : Sébastien GUAQUIERE

Suppléant : Jean-François REY

SIIG

Titulaire : Marie-Laure TEDESCHI

Suppléant : Sébastien GUAQUIERE

SMEG

Titulaire : Sébastien GUAQUIERE

Suppléant : Jean-François REY

SCOT

Titulaire : Marie Laure TEDESCHI

Suppléant : Sébastien GUAQUIERE

AB CEZE

Titulaire : Sébastien GUAQUIERE

Suppléant : Jean-François REY

PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Titulaire : Marilyne GARNIER

Suppléant : Muriel FLANDIN

SIVU

Titulaire : Sébastien GUAQUIERE

Suppléant : Jean-François REY

ECOLE

Titulaire : Clément MICHEL

Suppléant : Sébastien GUAQUIERE

CNAS

Titulaire : Marie-Laure TEDESCHI

Suppléant : Sébastien GUAQUIERE

2026-28 : ETAT 1259 – VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2026

Madame la Maire propose au conseil Municipal que le vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2026, comme suit :

Foncier bâti	39,74 %
Foncier non bâti	31,34 %
Taxe d'habitation	12,95 %

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de voter les taux comme identique sur l'état 1259 ci-joint.

18h31 – Départ de Madame Flandin Muriel

MLM 3

2026-29 : DESIGNATIONS DES MEMBRES CCID

Vu l'article 1650 du Code général des impôts,

Considérant qu'il y a lieu, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de proposer une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Madame la Maire rappelle que la CCID est chargée notamment de donner un avis sur les évaluations des valeurs locatives cadastrales servant de base aux impositions directes locales.

Elle présente la liste de 24 contribuables proposée au conseil municipal :

Marie-Laure Tedeschi ; Sébastien Guaquièrre ; Maryline Garnier ; Jean-François Rey ; Loup Schneider ; Muriel Flandin ; Clément Michel ; Samuel Guaquièrre ; Manon Le Mao ; Nicole Denomme ; Patrick Pedro ; Martine Parpaillon ; Nicolas Senegas ; Mathéa Senegas ; Léo Privat ; Thierry Di Nicolas ; Julien Pascard ; Laurence de Saint Jean ; Catherine Effinier ; Christelle Bourdic ; Josette Valour ; Jean-Pierre David ; Chantal Garcia ; Catherine Etienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (11 voix pour, 0 contre, 0 abstention) :

- D'approuver la liste de 24 noms de contribuables proposée, parmi lesquels le Directeur départemental des finances publiques désignera les membres appelés à siéger au sein de la CCID ;
- D'autoriser Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De charger Madame la Maire de transmettre la présente décision à Monsieur le Préfet du Gard.

Questions diverses :

- Le prochain conseil municipal est fixé au 5 juin, en lien avec une échéance imposée par la Préfecture relative à la désignation des grands électeurs prévue le 27 septembre.
- Il est indiqué que la commune est représentée au sein de neuf commissions du conseil communautaire.

18H43 – Départ de Monsieur Nicolas Senegas

APPEL D'OFFRE

Titulaire : SCHNEIDER Loup

Suppléant : GUAQUIERE Sébastien

SAUR :

Titulaire : PARPAILLON Martine

Suppléant : MICHEL Clément

DECHET :

Titulaire : PARPAILLON Martine

MLM 4

Suppléant : GUAQUIERE Sébastien

ENVIRONNEMENT :

Titulaire : PARPAILLON Martine

AMENAGEMENT :

Titulaire : GARNIER Marilyne

RESSOURCE ET PARTENARIAT :

Titulaire : LE MAO Manon

OFFICE DE TOURISME :

Titulaire : GARNIER Marilyne

Suppléante : TEDESCHI Marie-Laure

SAGE :

Titulaire : GARNIER Marilyne

INFORMATIONS DIVERSES ;

Madame la Maire présente plusieurs informations au conseil municipal.

- Concernant le fonctionnement administratif, il est indiqué la mise en place de permanences le mardi matin avec Mme Garnier Marilyne ainsi que la mise à disposition de badges pour le stationnement des véhicules. Un dispositif d'intelligence collective est également évoqué, avec la mise en place d'une boîte à idées au Mas Pascal, ainsi que des actions de récupération de broyat avec un accès libre.
- Il est exposé la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie afin de pallier l'impossibilité de recourir à un emprunt pour des opérations déjà engagées. Ce dispositif permettrait de gérer les factures en cours via une autorisation de découvert temporaire, avec un taux d'intérêt de 3,3 %, uniquement sur les sommes utilisées. Il est précisé que la situation de trésorerie actuelle présente un solde d'environ 20 000 €, avec des factures en attente de règlement et un besoin estimé de l'ordre de 30 000 €.
- Concernant le sur - classement du village, plusieurs pistes sont à l'étude, notamment en lien avec les partenaires institutionnels (Agglomération et services de l'État), afin d'examiner les conditions de candidature à différents labels, dont celui de « Grand Site de France ». Un recensement des nuitées éligibles est en cours.
- Un échange a eu lieu avec la gendarmerie concernant l'affectation de réservistes pour la période estivale.
- En matière de voirie, des travaux d'accotement sont envisagés. Des entreprises ont été sollicitées, mais les interventions restent complexes, notamment pour l'enlèvement de rochers. Des devis sont en attente.

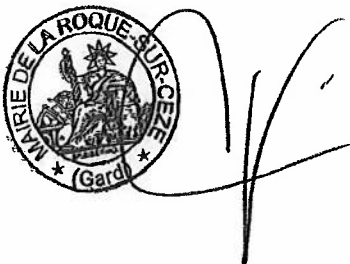
La séance est levée à 19 h 15

MLM

INFORMATIONS AU PUBLIC ;

- Plusieurs pistes sont à l'étude concernant la vente de véhicules et de bâtiments communaux.
- Une réflexion est engagée sur le patrimoine immobilier communal, dans le cadre d'un groupe de travail ouvert aux candidats volontaires, avec une éventuelle consultation de la population.
- Le comité des fêtes est évoqué.
- La situation relative au camping Les Cascades, faisant l'objet d'un suivi juridique avec un avocat et ayant entraîné des dettes, concerne notamment une déclaration de travaux sur une toiture, lesquels ont été jugés conformes sans possibilité de remise en cause.
- Le dispositif « Camping-Car Park » pourrait être impacté par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), avec des solutions alternatives à l'étude.
- Une dotation de compensation de l'Agglomération est mentionnée à hauteur de 29 000 €.

**Madame La Maire,
Marie-Laure TEDESCHI**



**Secrétaire de séance,
Manon LE MAO**

